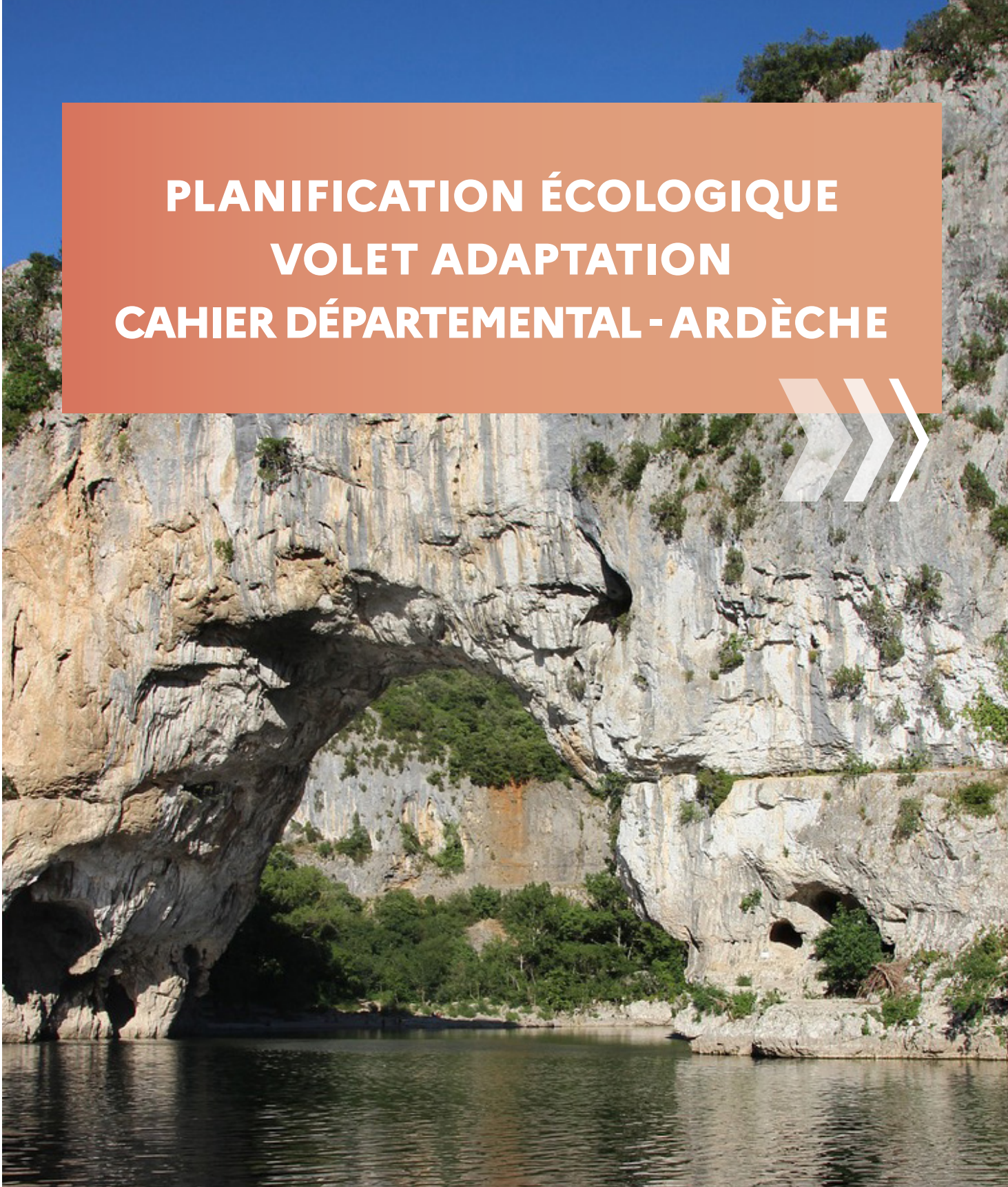




**PRÉFET
DE L'ARDÈCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE VOLET ADAPTATION CAHIER DÉPARTEMENTAL - ARDÈCHE



... ÉDITORIAL



Benoît TRÉVISANI
Préfet de l'Ardèche

Parce que le dérèglement climatique accroît à la fois la récurrence et l'intensité des phénomènes météorologiques exceptionnels, et donc les menaces qu'ils font peser sur les populations, la transition écologique est une exigence.

La démarche engagée dans le cadre de la conférence des parties (COP) en Ardèche s'est voulue la plus fédératrice possible en associant l'ensemble des parties prenantes du territoire : services de l'État, élus et collectivités locales, acteurs économiques et chambres consulaires, acteurs associatifs, étudiants et lycéens.

Les travaux conduits en 2024, consacrés à l'atténuation du dérèglement climatique, ont permis d'aboutir à l'élaboration de vingt actions prioritaires, complémentaires des initiatives déjà menées.

En 2025, l'adoption du 3^{ème} Plan National d'Adaptation au Changement Climatique a permis de lancer le second volet des COP : celui de l'adaptation au changement climatique dont les conséquences (pluies et inondations, canicules, sécheresses, incendies, etc.) sont déjà visibles en Ardèche.

Aussi, la stratégie d'adaptation au changement climatique doit d'abord être pensée au niveau local, au plus près du terrain.

En Ardèche, un premier rassemblement de la COP départementale, le 7 juillet 2025, a permis de partager nos connaissances sur le changement climatique et les principales vulnérabilités de notre département. Cet événement a permis d'identifier collectivement les champs d'actions prioritaires qui sont présentés dans ce cahier, ainsi que des premières actions à renforcer ou initier dès le début de l'année 2026.

Le second rassemblement de la COP départementale, le 5 décembre 2025, a permis de partager la feuille de route départementale ainsi constituée, et a montré, à travers les prises de parole et témoignages, que nombre d'acteurs locaux sont déjà passés à l'action. Ces exemples doivent nous inspirer et nous inciter à accélérer, amplifier et massifier nos efforts.

Les services de l'État en Ardèche, sous mon autorité, continueront à maintenir cette dynamique, en accompagnant les stratégies des territoires, en appuyant les démarches et projets vertueux, en mettant en lumière les projets inspirants.

La transition écologique ne réussira que si elle fédère toutes les parties prenantes et se conjugue, de manière équilibrée, avec l'aménagement et le développement de notre territoire

B. Trévisani

● ● ● LA DÉMARCHE DE PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE MENÉE DANS LE DÉPARTEMENT



1^{ère} réunion COP Adaptation
le 7 juillet 2025 à Saint-Jean-de-Muzol



2^{de} réunion COP Adaptation
le 5 décembre 2025 à Lyas

Les travaux de la COP sur l'adaptation au changement climatique viennent compléter les volets atténuation et préservation de la feuille de route de la planification écologique.

Une dynamique collective ancrée dans les territoires

Après une première année de co-construction, la feuille de route « planification écologique » régionale et sa déclinaison à l'échelle de notre département ont été publiées le 31 janvier 2025.

[La planification écologique en Auvergne-Rhône-Alpes Feuille de route 2024-2030](#)



[Cahier départemental atténuation et préservation des ressources – Ardèche](#)



Ces deux documents constituent les livrables du travail collectif qui a associé en 2024 plus de 2 000 acteurs issus de tous les horizons : collectivités, entreprises, associations, institutions, citoyens.

Ils fixent la trajectoire régionale et départementale de la transition écologique autour de deux grands piliers – **l'atténuation du changement climatique et la préservation des ressources naturelles** – et déclinent **26 défis** et **une centaine d'actions prioritaires** à l'échelle régionale. Ces objectifs ont été **transposés à l'échelle de notre département pour répondre à nos spécificités locales.**

Les premiers résultats sont tangibles : la majorité des filières industrielles ont réduit leurs émissions de CO₂, des projets de désimperméabilisation, de rénovation énergétique, de décarbonation industrielle ou encore de protection de la biodiversité ont vu le jour dans les territoires de notre département.

En 2024, **plus de 2 milliards d'euros** de financements de l'État ont ainsi soutenu ces projets à l'échelle de la région Auvergne-Rhône-Alpes, illustrant la montée en puissance des investissements publics et privés pour accélérer la transition.

En 2025, la planification écologique franchit une nouvelle étape : les efforts d'atténuation et de préservation doivent désormais s'intensifier, avec un suivi renforcé et une mobilisation élargie. Des indicateurs de pilotage ont été créés pour suivre la mise en œuvre des défis, tandis que de nouveaux chantiers transversaux sur l'emploi, les compétences et le financement de la transition ont été lancés. Le pilotage s'appuie sur les instances régionales et départementales existantes, garantissant cohérence et continuité dans l'action publique.

Retrouver les [indicateurs COP](#) :



Un troisième pilier : l'adaptation au changement climatique

L'année 2025 marque également un tournant avec le lancement du **volet adaptation** de la planification écologique.



Ces travaux prolongent ceux menés en 2024 sur l'atténuation et la préservation de la biodiversité et des ressources naturelles, et permettent de décliner localement le **3^{ème} Plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC3)** et la **Trajectoire de réchauffement de référence pour l'adaptation (TRACC)**.

L'objectif pour notre département : anticiper les impacts du réchauffement déjà en cours et renforcer la résilience des territoires, tout en articulant adaptation et atténuation. Car ces deux fronts sont indissociables : réduire les émissions limite les risques futurs, mais il faut aussi adapter dès maintenant les territoires pour protéger les populations et les écosystèmes.

[PNACC3](#)



Une méthode participative et territorialisée

Pour bâtir le volet adaptation de la feuille de route, les services de l'État ont déployé une large concertation tout au long de 2025 :

- Un **webinaire régional** en avril a réuni près de 500 participants, marquant le lancement de la démarche d'acculturation aux enjeux climatiques.
- **6 réunions régionales thématiques** (santé, économie/industrie, habitat, infrastructures, etc.) ont permis de partager les connaissances, d'identifier les défis et de définir les premières actions sectorielles.
- Enfin, une **vingtaine de réunions départementales**, organisées sous l'égide des préfets de département, ont permis de décliner localement les priorités d'adaptation et d'élaborer **12 cahiers départementaux**, intégrés à la feuille de route régionale.

Pour construire la feuille de route départementale de la COP relative à l'adaptation des territoires ardéchois au changement climatique, les services de l'État en Ardèche ont organisé en 2025 deux rencontres plénières, en juillet et décembre, rassemblant l'ensemble des parties prenantes du territoire : les élus et les collectivités locales, les représentants du monde de l'industrie et de l'agriculture, les partenaires institutionnels, les associations, etc. Parallèlement aux plénières, les territoires engagés dans une démarche de PCAET (plan climat air énergie territorial) ont été sollicités afin de faire remonter les actions qu'ils engagent sur le volet adaptation de leur stratégie de territoire.

La méthode participative utilisée dans le département a reposé sur trois étapes :



LE CLIMAT EN 2050 EN ARDÈCHE

Source : données TRACC issues du [portail DRIAS](#) et accessibles à l'échelle des communes via [Climadiag Commune](#)

Évolution de la température moyenne annuelle

L'évolution constatée de la température moyenne sur le département de l'Ardèche est légèrement plus marquée en moyenne que sur la région Auvergne-Rhône-Alpes (+0,12 °C) et encore un peu plus marquée par rapport à la France (+0,26 °C).

Si on compare à la référence des modèles de 1976-2005, la température moyenne du département devrait encore augmenter de 2,3 °C à l'horizon 2050 (valeur médiane des modélisations).

La valeur haute prévue est à 2,45 °C.

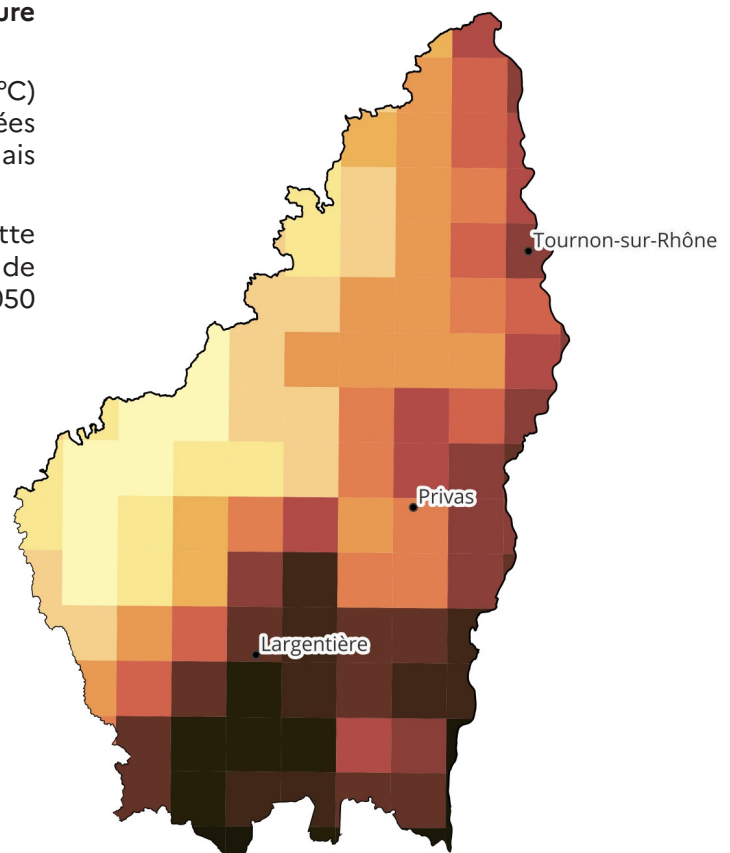
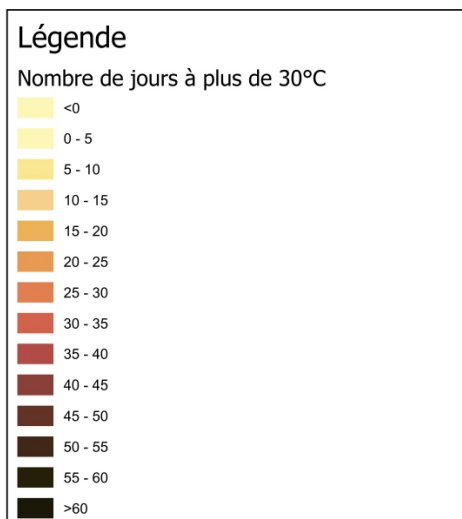
Projection de la température moyenne en 2050

+2,3 °C à l'échelle du département de l'Ardèche
+2,25 °C à Aubenas
+2,35 °C à Issanlas

Nombre moyen de jours avec une température maximale supérieure à 30 °C

Le nombre de journées chaudes (à plus de 30 °C) est très variable sur le département. Ces journées commencent à apparaître sur le relief à l'ouest mais sont courantes en été sur l'est et le sud.

L'évolution prévue en 2025 confirme une nette multiplication de ces journées chaudes avec plus de 50 jours en moyenne par an à l'horizon TRACC 2050 sur Aubenas.



Source : SPGE
Voir document « Cartographie adaptation - guide de prise en main »
DREAL Auvergne-Rhône-Alpes/CIDDAE/SIG
Avril 2025

Évolution du nombre de nuits tropicales

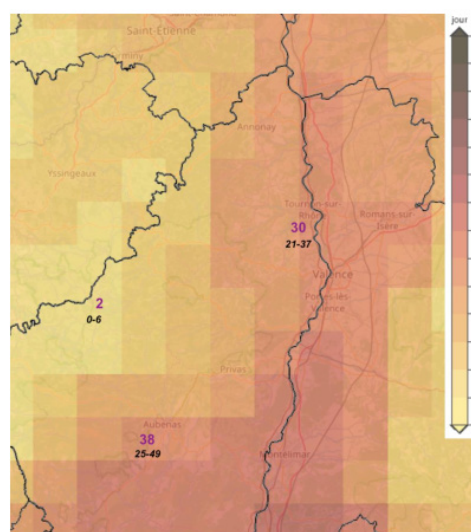
Les nuits avec une température minimale supérieure à 20 °C étaient rares au siècle dernier. Elles commencent à apparaître aux endroits chauds du département.

Ce nombre de « nuits tropicales » (températures supérieures à 20 °C) va se démultiplier dans les prochaines années sur les secteurs chauds (près de 50 nuits en moyenne à l'horizon TRACC 2050 sur le sud du département) et apparaître sur le relief.

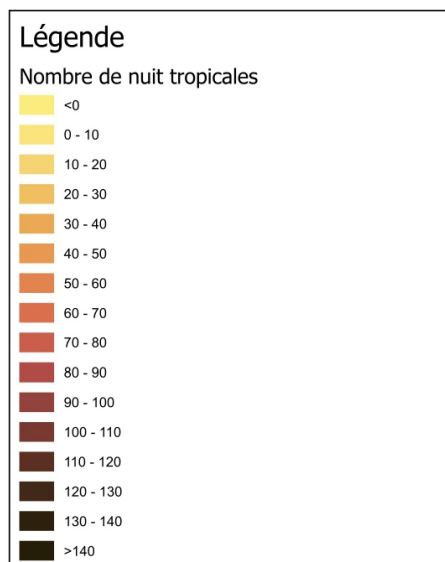
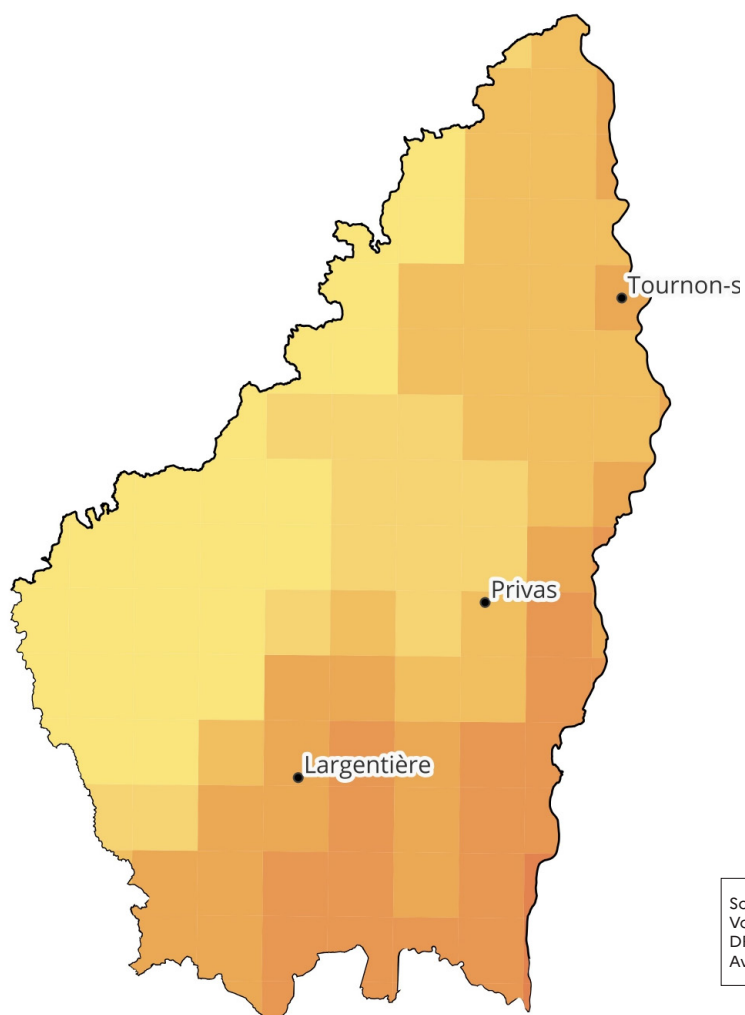
30 : nombre de jours moyen
25-49 : minimum et maximum du nombre de jours.

Projection selon la TRACC 2050 du nombre de jours où la température nocturne ne redescend pas en dessous de 20 °C

Source : Météo France



Nombre de nuits tropicales (températures minimales supérieures à 20 °C)



Source : SPGE
 Voir document « Cartographie adaptation - guide de prise en main »
 DREAL Auvergne-Rhône-Alpes/CIDDAE/SIG
 Avril 2025

Évolution des précipitations et de l'intensité maximale

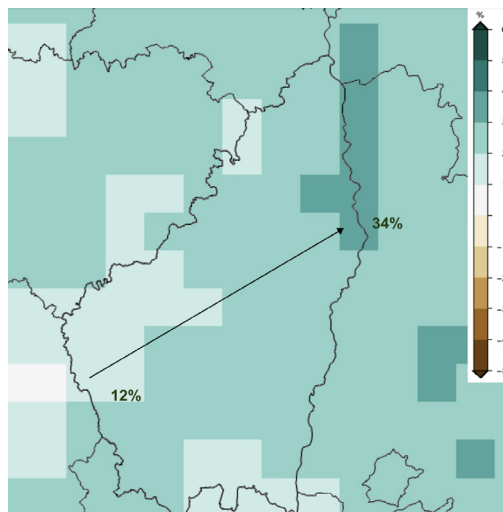
On n'observe pas de tendance significative en ce qui concerne les cumuls de précipitations annuelles sur le département (comme sur le reste de la France).

On observe en revanche une nette augmentation des cumuls hivernaux, notamment sur le nord-est du département.

Le changement climatique augmente la fréquence et l'intensité des phénomènes météorologiques extrêmes. Les épisodes de pluie très intenses se multiplient, causant des inondations violentes. Le Nord-Ardèche a été particulièrement impacté par les inondations d'octobre 2024 qui ont causé de très importants dégâts sur les communes de Limony et d'Annonay.

Évolution relative prévue des cumuls hivernaux selon la TRACC 2050 par rapport à la référence 1976-2005

Source : Météo France



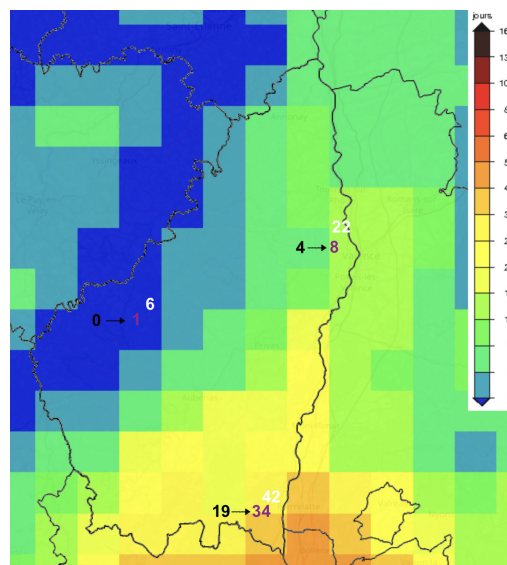
Évolution du risque de feu de forêt

Sur le département de l'Ardèche, le risque feu de forêt se concentre vers le sud-est avec dans le climat récent une vingtaine de jours dont l'indice IFM (Indice Forêt Météo) est supérieur à 40, ce qui marque un risque de feu avéré. Ce type de risque n'existe pas encore sur le relief.

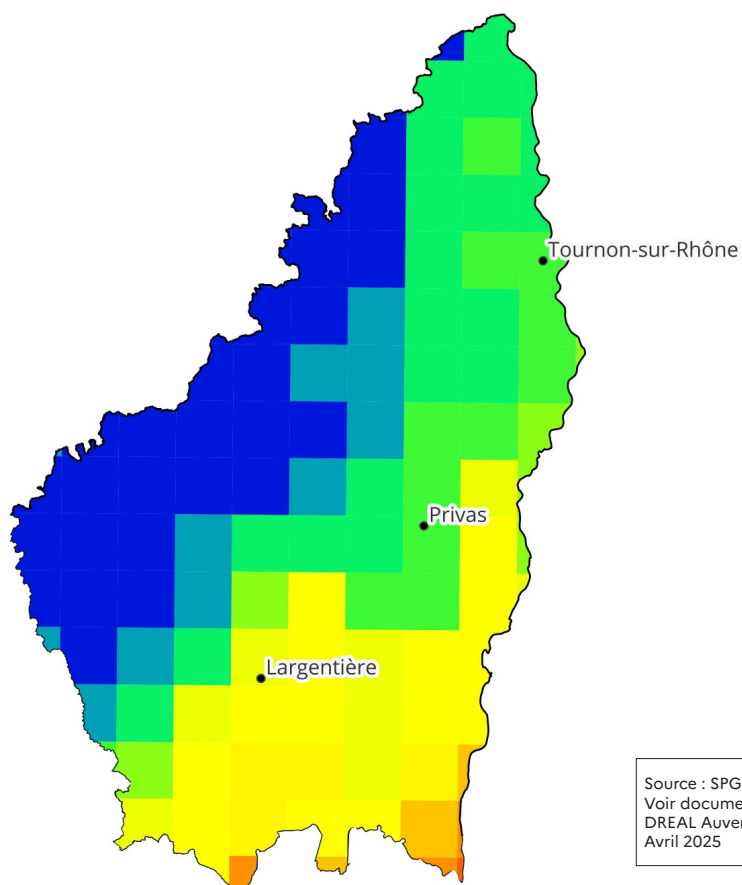
À l'horizon TRACC 2050 en revanche, ce risque va apparaître lentement sur les zones montagneuses alors que sur le sud du département et dans la vallée, il doublera.

Évolution prévue du nombre de jours avec risque feu Météo élevé TRACC 2050

Source : Météo France



Nombre de jours avec sensibilité au feu - Ardèche



Légende

Nombre de jours avec sensibilité au feu

| | |
|--------------|-----------|
| Blue | <2 |
| Light Blue | 2 - 4 |
| Light Green | 4 - 7 |
| Green | 7 - 10 |
| Light Yellow | 10 - 15 |
| Yellow | 15 - 20 |
| Light Orange | 20 - 25 |
| Orange | 25 - 30 |
| Dark Orange | 30 - 40 |
| Red-Orange | 40 - 50 |
| Red | 50 - 60 |
| Dark Red | 60 - 80 |
| Dark Red | 80 - 100 |
| Black | 100 - 130 |
| Black | 130 - 160 |
| Black | >160 |

Source : SPGE

Voir document « Cartographie adaptation - guide de prise en main »
DREAL Auvergne-Rhône-Alpes/CIDDAE/SIG
Avril 2025

● ● ● ENJEUX DU TERRITOIRE ET PRIORITÉS D'ADAPTATION

Les travaux sur l'adaptation en Ardèche se sont déroulés en deux plénières (juillet puis décembre 2025) assorties de groupes thématiques qui ont proposé dans l'intervalle des actions concrètes à conduire prioritairement dans le département.

La première COP volet adaptation a eu lieu le 7 juillet 2025. Elle a réuni plus de 130 personnes. En amont de l'évènement, les services de l'État ont transmis un document pédagogique distribué à l'ensemble des participants, disponible sur la [plateforme collaborative de la COP Ardèche](#).



Cette première plénière s'est déroulée en deux temps.

Après une vision prospective de l'Ardèche en 2050 dressée par Météo France, le philosophe Alexandre Monnin a apporté son regard sur les enjeux ardéchois, à la lumière de ses recherches sur le concept de la [« redirection écologique »](#).

À travers des témoignages et des échanges en petits groupes, les participants ont ensuite travaillé sur l'adaptation au changement climatique dans les domaines suivants, particulièrement structurants en Ardèche :

- la construction et la rénovation des bâtiments ;
- l'agriculture, le tourisme et les principales activités économiques du département ;
- la protection des personnes vulnérables.

La deuxième COP « adaptation » a eu lieu le 5 décembre 2025. Elle a eu pour fil conducteur la prévention des risques. Cette plénière a permis de compléter la première réunion en rappelant les enjeux de prévention et de gestion de crise en Ardèche, via notamment les témoignages d'élus locaux sur leurs territoires. La doctrine départementale construite par les services de l'État et le SDIS en 2022 concernant la prise en compte du risque d'incendie de forêt dans les projets d'aménagement a également été rappelée. Pour rappel, celle-ci interdit notamment les constructions nouvelles en cœur de massif forestier, et demande un éloignement de 50 mètres de la forêt pour les constructions nouvelles en lisière de massif. L'assemblée a rappelé la nécessité avec le changement climatique de maintenir ces principes, et de traiter également les phénomènes de ruissellement.

La problématique de l'entretien des secteurs boisés dans les zones soumises à risque d'inondation a également été soulevée, car un défaut d'entretien est susceptible de générer des embâcles en cas de fortes crues, comme celles à l'origine de la submersion du pont de Limony en octobre 2024. Les élus locaux ont rappelé à juste titre le manque de leviers réglementaires pour imposer l'entretien de ces secteurs.

Enfin, les quatre groupes de travail thématiques (agriculture, tourisme, économie et urbanisme et santé) créés en juillet 2025 ont présenté leurs travaux et propositions d'actions d'adaptation sur chacun des enjeux retenus à l'issue de la première COP.

Enjeu 1 : Adaptation des bâtiments face au changement climatique

Les aléas climatiques les plus forts pour les bâtiments sont les vagues de chaleur, la sécheresse et l'augmentation des températures. Parmi les risques induits, celui de la fragilisation des bâtiments par retrait-gonflement des sols argileux semble prépondérant en Ardèche sur la vallée du Rhône entre Saint-Péray et Bourg-Saint-Andéol, ainsi que sur la diagonale passant par Largentière et Privas.

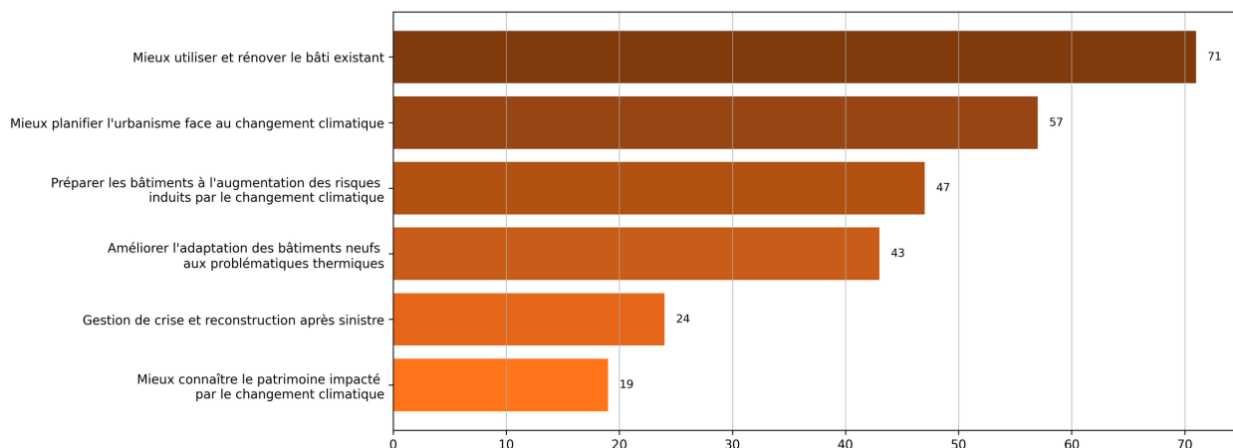
Pour répondre aux risques induits par les vagues de chaleur, la stratégie d'adaptation des bâtiments et de l'urbanisme en général repose sur une connaissance fine

du parc bâti, une stratégie de rénovation favorisant les systèmes passifs et une meilleure adaptation des usages.

Des points de vigilance ont été soulevés dans le cadre de la COP. Les stratégies d'adaptation des bâtiments et espaces urbains élaborées par les collectivités nécessitent du temps long pour leur mise en œuvre, ainsi que de la stabilité et de la lisibilité dans la durée pour les moyens d'accompagnement nécessaires. Les moyens d'ingénierie publique et privée doivent être renforcés en Ardèche, en recherchant également une meilleure articulation.

Nombre de votes par enjeu d'adaptation au changement climatique - **82 votes**

BÂTIMENTS



Les ateliers de juillet 2025 ont conduit à **poser comme priorités les questions de rénovation et d'adaptation des bâtis anciens** notamment face aux fortes chaleurs mais aussi plus largement à l'ensemble des problématiques thermiques.

Un groupe de travail départemental interpartenarial, le G7 préexistant aux travaux COP, est chargé de porter les enjeux liés à l'adaptation des bâtiments au changement climatique. Il poursuivra ses travaux en lien avec la COP sur cet enjeu particulier.

Le G7 : DDT, Territoire d'énergie 07, CAUE, Ardèche aménagement
Un partenariat incontournable en Ardèche depuis 2022 sur les enjeux de stratégie bâtiminaire

Objectifs

- Concertation entre les partenaires de la rénovation des bâtiments publics du territoire
- Partage de bonnes pratiques
- Échanges sur dossiers particuliers et portage de projets
- Proposition de stratégies et outils à destination des communes ardéchoises

Travaux réalisés par le G7 de 2022 à 2026

- Étude partagée des demandes subventions DETR et Fonds Vert des communes ardéchoises
- Amélioration des audits énergétiques mis à disposition des communes, en intégrant le cadre réglementaire du décret éco-énergie tertiaire
- Des accompagnements expérimentaux :
 - la Mission stratégie bâtiminaire portée par le CAUE et financée par le Fonds Vert auprès de 3 communes ardéchoises
 - le schéma directeur immobilier et énergétique (SDIE) de la ville de Privas porté par le CAUE et TE07 et financé par ACTEE

Les réflexions menées en groupe de travail après la première plénière ont conduit par ailleurs à proposer **une action prioritaire COP visant à « Développer un outil technico-économique pour accompagner la rénovation énergétique du bâti touristique ancien en Ardèche, en prenant en compte le confort d'été ».**

La rénovation énergétique du bâti touristique ancien est en effet identifiée comme un levier de diversification touristique (prolongation de la saison, répartition de l'offre sur le territoire et développement

de l'offre thermale hivernale...). Or, la rénovation énergétique de ce type de bâtiments se confronte à un problème de rentabilité à court/moyen terme et à un déficit de modèles économiques pour les petites structures, des contraintes patrimoniales et esthétiques, à des contraintes techniques de gestion de l'inertie thermique et du confort saisonnier. Un outil technico-économique permettra ainsi d'outiller les professionnels du tourisme vers les meilleures solutions disponibles pour leur établissement.



Priorité d'adaptation :

- Rénover et adapter les bâtis touristiques anciens, notamment au confort d'été

Rappel : ce que prévoit le 3^{ème} Plan national d'adaptation au changement climatique

- MESURE 9 : Adapter les logements au risque de fortes chaleurs
- MESURE 28 : Assurer la continuité de l'enseignement scolaire et de l'accueil des jeunes enfants face au réchauffement climatique
- MESURE 35 : Accompagner l'adaptation du tourisme

Conseil d'Architecture, d'Urbanisme
et de l'Environnement de l'Ardèche

M ISSION DE STRATÉGIE BÂTIMENTAIRE

ACCOMPAGNEMENT DE COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

COMITÉ DE PILOTAGE N°5 - JUILLET 2025

SDIE

Piloter et évaluer les performances
Instaurer le reporting, évaluer les progrès réalisés, utiliser des outils modernes et conviviaux, facteurs de transversalité

Optimiser la performance énergétique
Comparer les performances avec des référentiels nationaux et agir concrètement pour la transition énergétique

Connaître en profondeur les bâtiments
Sous spectre large, technique, financière, juridique et défrayer un état de santé et inventaire d'aide à la décision

15 JUILLET 2025

Enjeu 2 : Adaptation de l'agriculture face au changement climatique

L'agriculture subit de plein fouet les effets du changement climatique : manque de froid hivernal perturbant les cycles de reproduction, gel printanier, épisodes de grêle dévastateurs, fortes précipitations qui abîment les sols et les cultures, sécheresses et canicules, etc. Ces phénomènes s'intensifient et s'accroissent, ce qui complexifie l'adaptation du secteur.

Pour autant, les leviers d'actions sont connus, il s'agit de les mettre en œuvre, accélérer, les renforcer et les massifier pour introduire :

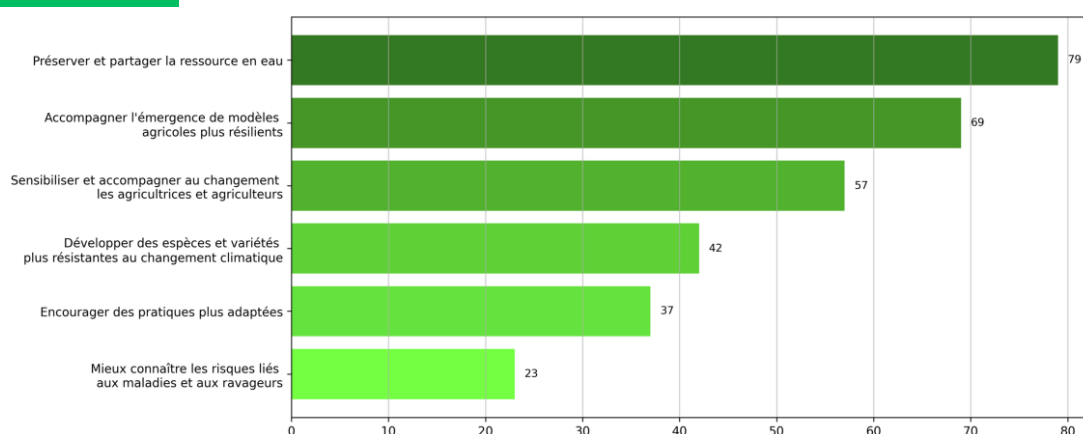
- des productions plus résistantes ;
- des pratiques adaptées ;
- des modèles agricoles plus résilients ;

- une gestion sobre et durable de la ressource en eau ;
- des modes de consommation plus solidaires.

Des points de vigilance ont été soulevés dans le cadre de la COP. L'approche agricole est en effet complexe et systémique : l'un des principaux enjeux est de structurer des filières territorialisées et solidaires où l'on privilégie la diversification à l'intensification et dans lesquelles on optimise la valeur ajoutée plutôt que les volumes uniquement. Par ailleurs, il faut prendre en compte le temps long des transformations agricoles, qui se déroulent sur plusieurs générations de producteurs et de consommateurs.

Nombre de votes par enjeu d'adaptation au changement climatique - **97 votes**

AGRICULTURE



Priorités d'adaptation :

- **Préserver et gérer la ressource en eau**

Ces questions ont déjà été spécifiquement traitées lors des assises de l'eau ardéchoise (voir encadré en fin de document). Pour cette raison, elles ne font pas l'objet d'action nouvelle dans le cadre de la feuille de route COP, même s'il est clair pour tous qu'il s'agit de questions centrales en agriculture.

- **Faire émerger des modèles agricoles résilients au changement climatique et accompagner les agriculteurs dans leurs transitions**

Les réflexions menées dans le groupe de travail « agriculture » ont ainsi permis à la chambre d'agriculture de proposer deux actions distinctes et complémentaires :

- Faciliter la transition de l'élevage herbager de la montagne ardéchoise (projet TEHMA). Les prairies de la montagne ardéchoise sont très diversifiées par leur flore, leur saisonnalité, la résistance à la sécheresse ou encore leur potentiel agronomique. Cette diversité peut être un atout pour faire face à la variabilité du climat, tout en limitant les coûts économiques liés à l'alimentation du troupeau, et en valorisant la qualité environnementale du territoire.

Mais, la déprise agricole, la conjoncture économique et le changement climatique complexifient les activités agricoles, ce qui met en péril la dynamique du territoire, les filières économiques et l'équilibre entre élevage et environnement. La chambre d'agriculture de l'Ardèche, le Conservatoire d'espaces naturels et le parc naturel régional des monts d'Ardèche s'unissent donc dans le cadre du projet « Transition de l'élevage herbager de la montagne ardéchoise (TEHMA) » afin d'accompagner les éleveurs sur la valorisation des ressources prairiales.

- Faire émerger un projet territorial pour accompagner l'adaptation des filières du sud Ardèche au changement climatique (projet EMERGENCE). Les études prospectives agro-climatiques réalisées par la chambre d'agriculture 07 en 2024 ont mis en évidence que le sud du département va devenir un territoire critique (fortes températures, sécheresse), même pour des cultures méditerranéennes. L'adaptation des pratiques culturales et des filières est un enjeu majeur pour maintenir l'activité agricole sur le territoire, prévenir les risques d'embroussaillage et les risques d'incendie. Le projet proposé a donc pour objectifs d'identifier et d'accompagner la création de nouvelles filières agricoles en diversification ou en substitution de cultures actuelles (notamment viticoles).

Rappel : ce que prévoit le 3^{ème} Plan national d'adaptation au changement climatique

- MESURE 21 : Préserver la ressource en eau face au changement climatique : renforcer le Plan Eau
Cette mesure concerne également les enjeux agricoles puisqu'elle intègre une meilleure gestion des sécheresses, les questions de réutilisation de l'eau et la promotion de la sobriété hydrique pour tous les secteurs d'activités (cf. feuille de route issue des assises de l'eau).
- MESURE 36 : Développer les connaissances, former et anticiper les conséquences du changement climatique dans le secteur agricole et l'industrie agro-alimentaire
- MESURE 37 : Accompagner les exploitations agricoles, les filières et l'industrie agro-alimentaire face aux aléas climatiques et engager la transition vers des modèles résilients et bas carbone



Enjeu 3 : Adaptation du tourisme face au changement climatique

Le secteur d'activité du tourisme est fortement présent en Sud Ardèche représentant environ 10 000 emplois, principalement des saisonniers et 13 % du PIB. Au regard de l'impact des effets du changement climatique, la question de l'évolution de l'offre de tourisme se pose en Ardèche. Par exemple, le tourisme aquatique, emblématique au sud de l'Ardèche, est directement menacé par les sécheresses et le manque d'eau.

L'un des principaux enjeux est ainsi de diversifier l'offre touristique pour la rendre plus résiliente au changement climatique, en favorisant l'attractivité de certains territoires à certaines périodes de l'année.

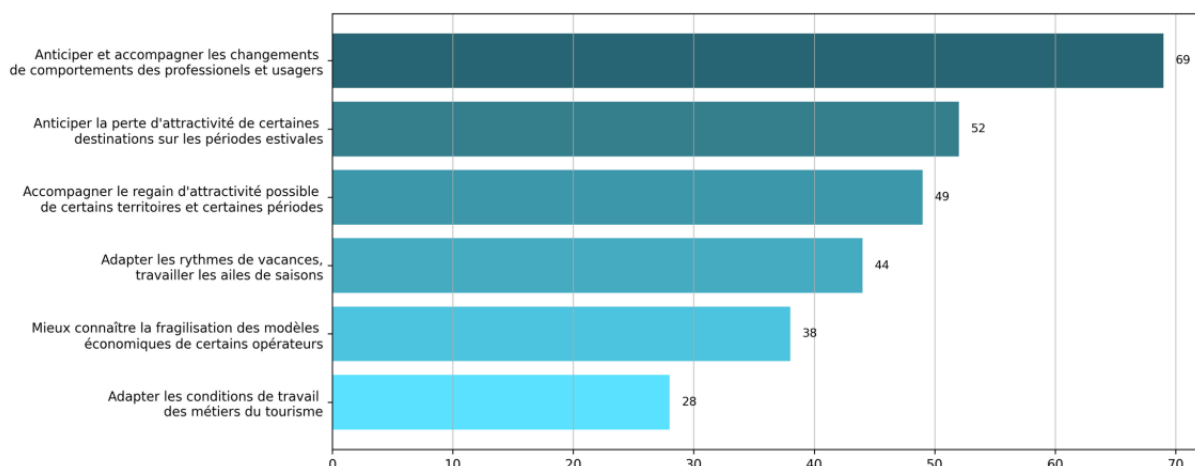
Un travail est en cours via l'agence départementale de tourisme (ADT) sur la sensibilisation des acteurs

du tourisme à la sobriété des usages (eau, énergie) via des outils de communication ainsi qu'un appui au déploiement de projets de mobilité douce : travaux en cours sur la création d'une brique mobilité recensant l'ensemble de l'offre de mobilité sur le territoire.

Des points de vigilance ont été soulevés dans le cadre de la COP. En effet, le secteur touristique est fortement dépendant de la ressource en eau, avec des enjeux locaux très forts de gouvernance et de partage des usages (voir feuille de route issue des assises de l'eau, encadré en fin de document). Les conditions de travail sont également affectées par le dérèglement climatique, incitant à transformer les pratiques des touristes comme des professionnels du tourisme.

Nombre de votes par enjeu d'adaptation au changement climatique - 91 votes

TOURISME



Priorités d'adaptation :

- Accompagner les entreprises touristiques à la transition écologique**
 Depuis 2021, Ardèche Tourisme et ses partenaires, accompagnent les professionnels du tourisme à la transition écologique dans le cadre de dispositif de l'ADEME Fonds Tourisme Durable. La clôture du dispositif en 2024 a freiné les demandes d'accompagnement liées à la transition écologique des établissements touristiques. Il semble néanmoins primordial de poursuivre malgré tout l'accompagnement des professionnels du tourisme vers des pratiques responsables et innovantes.
- Adapter les modèles touristiques du Sud Ardèche**
 Les Cévennes ardéchoises constituent un territoire singulier, marqué significativement par les enjeux climatiques, la fragilité de ses milieux naturels et la nécessité d'adapter dès aujourd'hui les pratiques touristiques. Pour préserver la ressource en eau, dans une volonté de gestion durable et proactive, il s'agit de promouvoir des activités touristiques pleinement cohérentes avec les enjeux de transition écologique engagée par le territoire : reconsidérer les sports et loisirs en nature non plus exclusivement par le prisme technique et sportif mais aussi par la compréhension des milieux dans lesquels ces activités se pratiquent. L'image du Sud ardéchois est souvent associée à la rivière Ardèche et aux activités aquatiques en saison estivale, notamment le canoë.
 Dans le cadre des travaux de la COP, l'enjeu est ainsi de tester sur le Chassezac (dont la partie navigable est majoritairement située en zones à forts enjeux de biodiversité) une évolution des pratiques de tourisme afin de limiter la pression sur les milieux naturels. Il s'agira d'accompagner la structuration d'initiatives touristiques innovantes et identitaires, sensibilisant les publics à la fragilité des milieux et des espèces du Chassezac.
- Faire évoluer les mobilités en lien avec l'offre touristique ardéchoise en développant :**
 - l'offre de mobilité vers l'Ardèche via des transports collectifs (train, car...);
 - des infrastructures de mobilité douce pour les touristes en séjour ;
 - des services d'information à destination des touristes et usagers de mobilité douce.

NB : La priorité présentée plus haut sur les bâtis touristiques anciens (enjeu 1) concourt également à l'adaptation du secteur du tourisme en Ardèche.

Rappel : ce que prévoit le 3^{ème} Plan national d'adaptation au changement climatique

- MESURE 35 : Accompagner l'adaptation du tourisme**
Cette mesure cible particulièrement les zones de montagne et les activités nautiques. Elle prévoit l'intégration des questions d'adaptation au changement climatique dans les modèles touristiques, la préservation de l'attractivité des territoires (travaux sur l'immobilier et la mobilité par exemple), et la mobilisation de l'ensemble des acteurs du secteur pour mener cette adaptation dans tous les territoires.

Enjeu 4 : Adaptation des activités économiques face au changement climatique

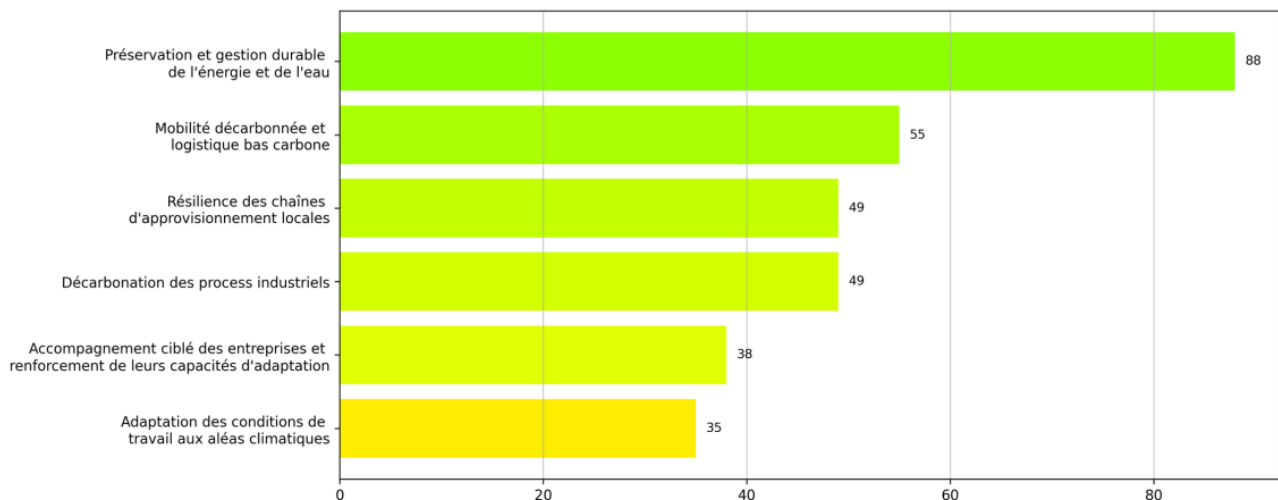
L'adaptation ne doit pas être une contrainte mais une opportunité de transformation, d'innovation et de performance pour les entreprises. De nombreuses entreprises s'engagent dans le champ de la décarbonation des activités, dans la préservation des ressources et l'adaptation au changement climatique : sobriété hydrique, efficacité énergétique, relocalisation des approvisionnements, etc.

De nombreuses aides existent pour accélérer la transition écologique du secteur économique, notamment celles de l'ADEME à travers la plateforme « [Mission Transition écologique](#) ».

Un point de vigilance a été soulevé dans le cadre de la COP. En effet, les entreprises ont besoin d'avoir accès aux bons exemples et aux bonnes pratiques, ainsi qu'à un accompagnement adapté et personnalisé.

Nombre de votes par enjeu d'adaptation au changement climatique - 100 votes

ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES (HORS AGRICULTURE ET TOURISME)



Lors des travaux 2025, la chambre de commerce et d'industrie de l'Ardèche et la DDETSPP ont rappelé les quatre enjeux qui ont été définis comme prioritaires lors des premiers travaux sur l'atténuation et la préservation des ressources :

- la gestion des ressources (énergie et eau) ;
- la décarbonation des mobilités et la logistique bas carbone ;
- la résilience des chaînes d'approvisionnement locales ;
- ainsi que la décarbonation des process industriels.

L'ensemble des acteurs ardéchois s'accorde sur le fait d'accentuer la collaboration entre les entreprises et les collectivités et de sensibiliser davantage les entreprises aux enjeux d'adaptation et à l'information sur les dispositifs d'accompagnement.

Un partenariat a été initié par la DDETSPP avec la CCI 07 au second semestre 2025 afin d'organiser un groupe de travail dédié à l'adaptation au changement climatique du secteur économique.

Ces travaux seront articulés avec ceux des programmes Territoires d'industrie dont le plan d'action comprend un axe dédié à la transition écologique.

Rappel : ce que prévoit le 3^{ème} Plan national d'adaptation au changement climatique

- MESURE 11 : Adapter les conditions de travail au changement climatique en renforçant les obligations de prévention des employeurs
- MESURE 33 : Mobiliser tous les secteurs économiques : intégrer l'adaptation au changement climatique dans les stratégies des entreprises
- MESURE 34 : Intégrer les enjeux de l'adaptation dans les dispositifs d'aide aux entreprises
- MESURE 41 : Développer les outils et informations nécessaires aux entreprises pour s'adapter au changement climatique

Enjeu 5 : Adaptation de l'urbanisme et protection des personnes vulnérables face au changement climatique

Plusieurs types de vulnérabilités existent au sein de la population, et le dérèglement climatique engendre des effets sur la santé humaine qui peuvent être différents selon le type de population (personnes âgées, isolées, enfants/nourrissons, travailleurs en extérieur, personnes en situation de précarité, etc.)

Lors de la COP, les échanges entre les experts et les témoins locaux ont permis d'identifier plusieurs priorités :

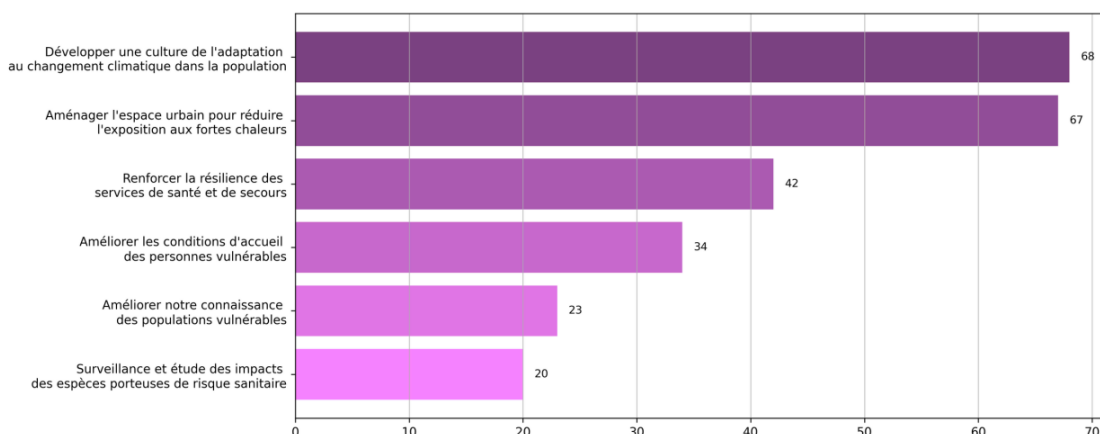
- la lutte contre les îlots de chaleur, particulièrement en milieu scolaire ;

- l'accès aux points d'eau potable et aux lieux de baignade ;
- la création d'îlots de fraîcheur/végétalisation en ville comme dans les centres-bourgs.

Un point de vigilance est porté à la mobilisation citoyenne autour des projets concrets, telle que la végétalisation d'espaces publics, celle-ci ayant un effet très positif sur la santé mentale. Pour les maîtres d'ouvrages publics, le pilotage de telles démarches participatives nécessitent du temps et une formation ou un accompagnement extérieur adapté.

Nombre de votes par enjeu d'adaptation au changement climatique - **81 votes**

PROTECTION DES POPULATIONS VULNÉRABLES





Priorités d'adaptation :

- **Mieux planifier l'urbanisme face au changement climatique** avec une prise en compte systématique des questions d'adaptation dans tout projet d'aménagement.
- **Aménager l'espace urbain pour réduire l'exposition aux fortes chaleurs** via notamment l'urbanisme favorable à la santé, la renaturation des villes ou encore le re-cr ation de lieux de fra cheur.

Rappel : ce que pr voit le 3 me Plan national d'adaptation au changement climatique

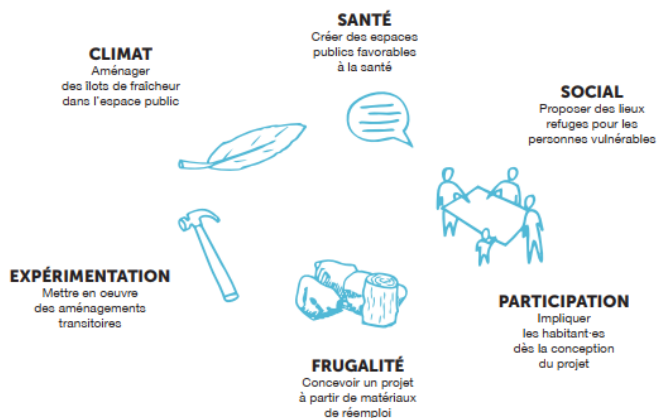
- MESURE 10 : D ployer   grande  chelle les technologies de froid renouvelable
- MESURE 11 : Adapter les conditions de travail au changement climatique en renfor ant les obligations de pr vention des employeurs
- MESURE 13 : Renaturer les villes pour am liorer leur r silience face au changement climatique
- MESURE 15 : Prot ger les personnels p nitentiaires et les personnes d tenues des fortes chaleurs
- MESURE 17 : Renforcer la surveillance et les connaissances des impacts du changement climatique sur la sant 
- MESURE 18 : Maintenir la qualit  de l'air ext rieur lors des vagues de chaleur

Le projet de recherche-action « **Ard che fra che** ».

Port  par le CAUE, l'ARS et la DDT, il vise   concevoir et am nager des lieux publics refuges face aux canicules en milieu urbain,   faire conna tre et d velopper ces solutions, notamment pour les personnes vuln rables. Il r pond en cela   deux enjeux prioritaires qui concernent l'urbanisme et la sant  des populations. Concr tement il s'agit de :

- Cr er des am nagements urbains sp cifiques, r pondant au besoin de rafra chissement et de protection des populations – notamment les plus vuln rables - lors d' pisodes de fortes chaleurs ;
- D velopper un urbanisme favorable   la sant  (UFS) ;
- Sensibiliser les  lus et habitants aux am nagements « tests » ;
- Concevoir des projets d'am nagement avec des mat riaux r versibles et des modes passifs.

OBJECTIFS



PR SENTATION - « ARD CHE FRA CHE » - DDT, CAUE, ARS DE L'ARD CHE - 15/03/2026

Focus : la feuille de route issue des assises départementales de l'eau

L'Ardèche est caractérisée par une forte dépendance aux eaux de pluie superficielles pour son approvisionnement. Cela est particulièrement sensible en été, période d'étiage où les pluies sont faibles alors que les besoins en eau sont importants. La quasi-totalité du département est ainsi classée en territoire prioritaire dans les schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) en matière de déficit quantitatif des ressources en eau. **Cela signifie que nous prélevons plus d'eau que la nature ne peut en offrir, et que les milieux sont affectés.**

Le changement climatique risque encore d'accentuer les problématiques de gestion qualitative et quantitative de l'eau en Ardèche, comme l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse a pu l'illustrer dans son [plan d'adaptation Rhône-Méditerranée 2024-2030](#).

En Ardèche, ces sujets ne sont pas directement couverts par la COP départementale car il existe déjà des instances de gouvernance dédiées.

En effet, les Assises départementales de l'eau initiées en 2023 ont réuni l'ensemble des acteurs concernés (représentants des collectivités, syndicats et établissements gestionnaires d'eau potable et des milieux, services de l'État, secteur agricole, secteur industriel, acteurs du tourisme, associations d'usagers, associations de protection de la nature) et ont fixé, à l'échelle de l'Ardèche, un objectif global de réduction de 20 % des prélèvements d'eau d'ici 2030, pour maintenir à la fois un bon état des milieux naturels et l'attractivité du territoire. Une [feuille de route départementale](#) comportant 31 mesures a été collectivement approuvée.



Dans ce cadre les services de l'État et leurs partenaires locaux se mobilisent fortement pour accompagner les territoires dans la définition d'objectifs ambitieux :

- La dynamique impulsée dans le cadre de l'élaboration des projets de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE) a ainsi permis d'associer largement les acteurs à l'échelle de chaque territoire de projet et de rappeler les orientations de la feuille de route départementale de l'Ardèche en matière de gestion quantitative de l'eau.
- Dans le domaine agricole, un accord-cadre entre la DDT, l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse et la chambre d'agriculture a permis d'engager des actions concrètes, et notamment un chantier d'ampleur sur la mise aux normes des retenues agricoles.
- L'organisation régulière du comité sécheresse, complétée par des comités dédiés au suivi des soutiens d'étiage, a fait la preuve de son efficacité : ces instances offrent un espace de dialogue pour anticiper et ajuster collectivement les décisions en période critique. Elles contribuent à une meilleure acceptabilité des mesures de restriction.



©Préfecture d'Ardèche - Assises de l'eau 2023

Aujourd'hui, le travail se poursuit prioritairement sur les axes suivants :

- accompagner les territoires encore peu structurés vers des organisations mutualisées en matière de gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) et d'alimentation en eau potable (AEP), en identifiant les éventuels ajustements réglementaires nécessaires ;
- développer un outil départemental de consolidation et de partage des données relatives aux prélèvements, aux soutiens d'étiage et aux indicateurs sécheresse ;
- renforcer les actions de sensibilisation et de communication autour de la sobriété et de la gestion de la ressource, y compris en dehors des périodes critiques, grâce à des outils mutualisés mis à disposition à l'échelle départementale ;
- partager des retours d'expérience sur les pratiques de tarification incitative et de sobriété, en s'appuyant sur des collectivités pilotes capables d'entraîner l'ensemble du territoire.

Focus : les actions déjà engagées par les collectivités ardéchoises sur l'adaptation au changement climatique, notamment dans leurs stratégies climat air énergie (PCAET et CRTE)

Pour en savoir plus sur les actions de chaque territoire :

- [Communauté d'agglomération Privas centre Ardèche](#)
- [Communauté de communes Rhône Crussol](#)
- [Communauté de communes Arche Agglo](#)
- [Communauté de communes Portes DromArdèche](#)
- [Communauté d'agglomération Annonay Rhône Agglo](#)
- [Communauté de communes Bassin d'Aubenas](#)
- [Communauté de communes Ardèche Rhône Coiron](#)

Pour répondre aux priorités d'adaptation développées ci-dessus, 6 actions prioritaires ont été déterminées collectivement pour adapter le département de l'Ardèche au changement climatique.

Elles sont précisées dans les fiches actions qui suivent.

Légende des fiches actions



action contribuant au volet adaptation



action contribuant au volet atténuation



action contribuant au volet préservation



ARDÈCHE

LES ACTIONS DÉPARTEMENTALES

Priorité
d'adaptation

Rénover et adapter les bâtis touristiques anciens, notamment au confort d'été

ACTION

DÉVELOPPER UN OUTIL TECHNICO-ÉCONOMIQUE POUR ACCOMPAGNER LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DU BÂTI TOURISTIQUE ANCIEN EN ARDÈCHE, EN PRENANT EN COMPTE LE CONFORT D'ÉTÉ



Pilote

- Agence locale de l'Énergie et du Climat de l'Ardèche (ALEC07)

Contributeurs

- Ardèche Tourisme
- Parc naturel régional
- Département
- Région
- CAUE
- Architectes du patrimoine
- ADEME
- Intercommunalités
- Acteurs du tourisme thermal
- État (DDT)
- CCI

Mise en œuvre



- 2026-2027 : conception de l'outil et expérimentation sur un panel pilote
- 2028-2030 : déploiement et accompagnement des différents acteurs du secteur

Impact ★★★★★

Faisabilité ★★★★★

Description de l'action



Concevoir un outil d'aide à la décision à destination des conseillers et accompagnateurs territoriaux des structures touristiques

Cet outil permettra de relier : les caractéristiques du bâti et les gains énergétiques attendus ; les coûts de travaux et les aides mobilisables ; les périodes d'ouverture et les tarifs pratiqués.

À chaque typologie de structure doit répondre une rénovation techniquement réaliste et économiquement soutenable.

Cet outil faciliterait aussi l'accès au financement par l'établissement de dossiers technico-financiers synthétiques servant d'appui aux organismes bancaires ou aux partenaires institutionnels, renforçant la crédibilité économique des projets et la confiance des porteurs.

Méthodologie : conception de l'outil et expérimentation sur un panel pilote, déploiement et accompagnement des différents acteurs du secteur touristique

Indicateurs de suivi



- Outil développé et testé
- Nombre de structures accompagnées ou diagnostiquées
- Taux moyen de gain énergétique simulé (%)
- Évolution des périodes d'ouverture (jours/an)
- Nombre d'utilisations de l'outil

Conditions de succès

- Implication des acteurs touristiques et thermaux
- Coopération avec les architectes et CAUE pour la prise en compte patrimoniale
- Intégration des dispositifs d'aides départementaux régionaux et nationaux, ADEME
- Communication sur les bénéfices économiques et de confort d'usage

Besoins de court terme pour accélérer

- Financement d'une phase d'étude et de développement de l'outil (modélisation, collecte de données) :
 - Mobilisation d'un partenariat technique (ADEME, Région, CAUE, structures touristiques)
 - Sélection d'un panel de sites pilotes représentatifs des typologies de bâti ardéchois

Priorité
d'adaptation

Faire émerger des modèles agricoles résilients face au changement climatique et accompagner les agriculteurs dans leurs transitions

ACTION

FACILITER LA TRANSITION DE L'ÉLEVAGE HERBAGER DE LA MONTAGNE ARDÉCHOISE (PROJET TEHMA)



Pilote

- Chambre d'agriculture de l'Ardèche

Contributeurs

- PNR des Monts d'Ardèche
- CEN Rhône-Alpes

Mise en œuvre



Janvier 2025 à décembre 2027

Impact ★★★★★
Faisabilité ★★★★★

Description de l'action



Accompagnement technique individuel et collectif des éleveurs



Appui aux filières de qualité du territoire



Facilitation de l'installation et la transmission des exploitations agricoles

Cette action vise à accompagner les éleveurs sur la valorisation des ressources prairiales avec un angle technique, mais aussi économique, pour mieux appréhender la construction de son revenu. Un plan d'actions multipartenarial réunit tous les acteurs lors du comité de pilotage annuel avec 2 comités techniques annuels pour partager les enjeux, et les résultats et mettre toutes les actions du territoire en synergie.

Indicateurs de suivi



- Nombre d'éleveurs intégrés, entretenus, suivis et présents lors des journées réalisées
- Nombre de journées et événements réalisés
- Nombre de partenaires impliqués dans la démarche
- Avancement des appuis aux filières de qualité, livrables et chiffres publiés

Conditions de succès

- Le projet se base sur le volontariat des éleveurs et leur engagement dans la démarche tant sur les actions individuelles que collectives. La réussite de ce projet dépend donc de la communication et de la pertinence des actions pour l'implication des éleveurs de la montagne.

Besoins de court terme pour accélérer

- Projet à 798 184 € financé en partie par :
 - 350 000 € Fonds Verts
 - 164 405 € AE Rhône Méditerranée Corse
 - 34 000 € AE Loire Bretagne
 - 61 426 € France AgriMer

Priorité
d'adaptation

Accompagner les entreprises touristiques à la transition écologique

ACTION

POURUIVRE L'ACCOMPAGNEMENT DES PROFESSIONNELS DU TOURISME VERS DES PRATIQUES RESPONSABLES ET INNOVANTES



Pilote

- Ardèche
Tourisme

Contributeurs

- COPIL tourisme durable, animé par Ardèche
Tourisme, rassemblant les partenaires suivants :
la CCI de l'Ardèche, le PNR des Monts
d'Ardèche, ALEC07, Ardèche Le Goût, les réseaux
d'hébergeurs (Gîtes de France, Clévacances,
UMIH, la FRHPA, Logis), les offices de tourisme,
les syndicats de rivières, l'État, le département et
les autres acteurs agissant dans le domaine de la
transition écologique

Mise en œuvre



Janvier 2026 –
décembre 2028

Impact



Faisabilité



Description de l'action



Accompagnement individuel des entreprises touristiques en fonction des besoins identifiés

Plusieurs structures seront mobilisées :

- Alec 07 sur l'accompagnement lié aux bâtiments (rénovation, question d'énergie, recherche de financements autres) ;
- la CCI de l'Ardèche sur les projets portés par les hôtels, campings et villages de vacances ;
- Ardèche Tourisme sur les projets de gîtes, chambres d'hôtes, gîtes de groupe, prestataires, sites touristiques, organisateurs d'événementiels ;
- le PNR des Monts d'Ardèche sur les projets de gîtes d'étapes ;
- Ardèche Le Goût sur les projets de restauration.

Les accompagnements individuels se dérouleront de la manière suivante : Visite de l'établissement et diagnostic ; Élaboration d'un plan d'actions personnalisé ; Aide au montage du dossier de demande de subvention ; Suivi de la mise en place du projet de l'établissement.



Aides à l'investissement

Elles permettront de réduire l'impact environnemental des entreprises en optimisant leur performance énergétique, en préservant les ressources en eau, en valorisant l'économie circulaire et en favorisant la préservation de la biodiversité.



Programmation annuelle d'ateliers et de webinaires sur le tourisme durable, coordonnée par Ardèche Tourisme et ses partenaires, et dédiée aux professionnels du tourisme



Élaboration d'outils de sensibilisation des professionnels du tourisme et du grand public

D'autres actions collectives pourront également être menées : création d'outils de sensibilisation des acteurs du tourisme et de leur clientèle conseils et outils concrets pour accompagner les acteurs précités vers l'adoption de pratiques de tourisme durable.

Le comité de pilotage tourisme durable assurera le suivi de l'action et son évaluation.

Indicateurs de suivi



- Montant des investissements sur les équipements de transition écologique
- Nombre de projets d'investissement
- Nombre de structures touristiques accompagnées
- Nombre d'ateliers et webinaires organisés
- Nombre de participants aux ateliers et webinaires
- Nombre d'outils de sensibilisation diffusés sur le territoire



Conditions de succès

- Des critères d'attribution adaptés aux TPE et liés à nos priorités : économie d'énergie (ex : solaire thermique), économie d'eau
- Une expertise des structures mobilisées pour l'accompagnement
- Un suivi par le comité de pilotage pour coordonner l'accompagnement, le programme de sensibilisation des professionnels et les outils à mettre en place



Besoins de court terme pour accélérer

- Une aide à l'investissement liée à des conseils et accompagnements techniques en amont
- Un financement de l'ingénierie d'accompagnement et dispositifs adaptés

Priorité
d'adaptation

Adapter les modèles touristiques du Sud Ardèche

ACTION

FAIRE DU CHASSEZAC LA PREMIÈRE RIVIÈRE DE FRANCE QUI SE VISITE EN DÉVELOPPANT UN MODÈLE TERRITORIAL DE GESTION DURABLE DE L'EAU ET DE MÉDIATION INNOVANTE



Pilotes

- Communautés de communes (Pays des Vans en Cévennes et Pays Beaume-Drobie) constitutives du périmètre d'intervention de la SPL Cévennes d'Ardèche

Contributeurs

- Professionnels, entreprises et guides indépendants
- EDF
- Syndicat de rivière
- Chargés de projet ENS et Natura 2000...

Mise en œuvre



Janvier 2026 –
décembre 2028

Impact



Faisabilité



Description de l'action

Il s'agit d'accompagner à la structuration d'initiatives remarquables et identitaires tout en sensibilisant les publics à la fragilité des milieux et des espèces autour de la rivière Chassezac.



Une offre nouvelle : "Je visite la rivière" pour faire du Chassezac la première rivière de France qui se visite, et pas seulement une rivière qui se descend

Cette approche vise à développer un récit identitaire fort et authentique, proposer une alternative positive aux pratiques uniquement sportives, donner la priorité à la médiation, à la compréhension des milieux, des espèces et des usages.



De nouveaux outils d'expérience permettant de visiter la rivière

La création de contenus qualitatifs, adaptés et séduisants, guidés par un « Récit-Manifeste », la construction de parcours de sensibilisation et la création de supports en nature qui seront des outils de sensibilisation.



Une gouvernance collaborative et active

Le succès de cette démarche nécessite une gouvernance partagée et structurée. L'ambition est d'organiser une coopération stable entre acteurs touristiques, techniques et institutionnels afin de garantir la cohérence et la qualité de l'expérience Chassezac, la lisibilité de l'offre, la notoriété de l'offre « je visite le Chassezac », la continuité des actions sur l'ensemble du linéaire.

Méthodologie

Afin de faire du Chassezac une rivière pionnière dans la médiation à la préservation fluviale en France, la méthodologie repose sur :

- l'élaboration d'une charte d'offre écoresponsable ;
- la création de contenus qualitatifs, innovants et adaptés ;
- la conception de parcours de sensibilisation thématique(s) ;
- la création de supports pédagogiques in situ (signalisations, stations d'écoute, installations éphémères, réalité augmentée, observatoires...);
- la formation des professionnels et la création d'outils de médiation adaptés ;
- la mise en place d'animations / événementiels ;
- la démultiplication des usages via : livrets et journaux dédiés ; reportages photos et expositions ; vidéos, billets de blog ; supports d'accueil en office du tourisme. Ces contenus seront conçus pour encourager les interactions entre visiteurs, habitants, agriculteurs et acteurs du territoire, générant un tourisme plus relationnel et plus durable.

Indicateurs de suivi

- Proportion de visiteurs choisissant l'offre "Je visite le Chassezac" vs descente sportive classique
- Retours d'expérience sur l'approche médiatrice et immersive
- Notoriété de la démarche : la première rivière de France qui se visite
- Nombre d'acteurs formés et engagés dans le Collectif Chassezac
- Intégration des contenus de médiation dans les différents supports de communication
- Nombre de messages et supports de médiation créés

**Conditions de succès**

- Obtention des financements nécessaires
- Gouvernance structurée et opérationnelle
- Forte implication des acteurs locaux
- Appropriation par les habitants comme par les professionnels

**Besoins de court terme pour accélérer**

- Structurer un Collectif Chassezac
- Assurer une gouvernance partagée entre filières
- Animer durablement une communauté d'acteurs engagés
- Garantir cohérence, lisibilité et qualité au travers de l'ensemble des initiatives

Priorité
d'adaptation

Faire évoluer les mobilités en lien avec l'offre touristique
Ardéchoise

ACTION

DÉVELOPPER DES OFFRES DE MOBILITÉS DOUCES ET ALTERNATIVES



Pilotes

- Département et Région pour le volet accessibilité
- Intercommunalités pour le volet mobilités douces
- Ardèche Tourisme pour le volet brique

Contributeurs

- Réseau d'hébergeurs (FRHPA, GDF, Clévacances, UMIH)
- Offices de tourisme
- Réseau de sites touristiques (Ardèche Loisirs Patrimoines)

Mise en œuvre



Janvier 2026 –
décembre 2028

Impact ★★ ★
Faisabilité ★★ ★

Description de l'action



Développement de l'offre d'accessibilité de la destination Ardèche par des transports collectifs (train, car...)



Développement des infrastructures de mobilité douce pour les touristes en séjour (dont développement des infrastructures de vélo du quotidien, services de navettes locales, covoiturage...)



Développement des services d'information des touristes et usagers à la mobilité douce (projet de brique mobilité développé par Ardèche Tourisme)

Indicateurs de suivi



- Offre de transport collectif proposée (nombre de lignes de desserte, cadencement, points desservis...)
- Réalisation des infrastructures identifiées, services proposés (kms de voies dédiées à la circulation vélo...)
- Mise en ligne du service et nombre d'utilisateurs

Conditions de succès

- Financement des infrastructures identifiées
- Adaptation du service brique mobilité aux attentes usagers

Priorité
d'adaptation

Planifier l'urbanisme face au changement climatique et aménager l'espace urbain pour réduire l'exposition aux fortes chaleurs

ACTION

ARDÈCHE FRAÎCHE : CONCEVOIR ET AMÉNAGER DES LIEUX PUBLICS REFUGES FACE AUX CANICULES EN MILIEU URBAIN



Pilotes

- État (DDT de l'Ardèche) pour la mission transition écologique
- CAUE 07 pour l'exécution de la recherche action

Contributeurs

- Un comité élargi sera mis en place : CAUE 07, ARS, représentants politique de la ville, élus, MJC, CAF, DDETSPP, etc., ainsi que des partenaires volontaires issus de la COP adaptation climatique. Il sera rassemblé aux étapes clés de la recherche-action en vue d'apporter son expertise sur le lancement et le suivi de la recherche-action. Les deux communes sélectionnées auront un rôle de maître d'ouvrage pour chacun de leur chantier et mobiliseront leur équipe pour cette action.

Description de l'action

Il s'agit de mener une recherche-action avec pour mission de favoriser, développer, faire connaître des solutions à mettre en œuvre dans les espaces publics pour les personnes vulnérables lors des fortes chaleurs.



Créer des aménagements urbains spécifiques, répondant au besoin de rafraîchissement et de protection lors d'épisodes de fortes chaleurs

Ils doivent être accessibles à tous, tout le temps, en proximité des habitations les plus concernées. Une attention particulière sera portée aux personnes à faibles revenus qui habitent souvent dans des « bouilloires thermiques » ainsi qu'aux personnes fragiles : personnes âgées, femmes enceintes, bébés et jeunes enfants.



Développer un urbanisme favorable à la santé (UFS)

Les lieux « refuges » ne doivent pas être uniquement des endroits frais, mais aussi des lieux vivants favorisant les liens sociaux et le bien-être (déterminants positifs de la santé physique et mentale). Pour ce faire, les habitants participeront à la conception du projet.



Sensibiliser les élus et habitants aux aménagements « tests » pour s'assurer de la concordance des solutions proposées avec les usages et besoins des habitants

Techniques d'urbanisme tactique pensées, réalisées et réajustées avec les habitants afin de tester les solutions envisagées.



Concevoir des projets d'aménagement avec des matériaux réversibles, et des modes passifs de production de fraîcheur.

Le projet comprend 3 phases distinctes :

- Phase 1 : Appel à manifestation d'intérêt (AMI) : sélection de 2 communes sur le territoire ardéchois (sites situés soit dans un quartier politique de la ville (QPV) ou dans un quartier bénéficiant d'accompagnements Petites Villes de demain ou Action Coeur de Ville et/ou dans un quartier dense, à proximité de logements sociaux et d'équipements à caractère social) ;
- Phase 2 : Concertation avec les élus, habitants, structures sociales, bailleurs, etc., et réalisation d'ateliers/chantiers participatifs pour créer des aménagements « tests » sur les sites sélectionnés.
- Phase 3 : Bilan de la recherche-action avec diffusion de l'action pour mettre en avant la dynamique.

Indicateur de suivi

- Effets des aménagements sur la population

Mise en œuvre

- Phase 1 :
Signature de la convention fin 2025
Lancement de l'appel à manifestation d'intérêt : mai 2026
Sélection des 2 communes : juin/ juillet 2026
- Phase 2 :
Lancement en septembre 2026
Démarrage de la mission des prestataires retenus : à partir du début d'année 2027
- Phase 3 : à partir du début d'année 2027

Impact ★★ ★

Faisabilité ★★ ★

**Conditions de succès**

- Participation citoyenne
- Des aménagements frugaux pour une sensation de fraîcheur

**Besoins de court terme pour accélérer**

- Cette recherche action fera l'objet de 2 conventions passées entre l'ARS et la DDT avec le CAUE de l'Ardèche pour la coordination de l'ensemble des étapes du projet.
Le financement de cette recherche action pour un total de 65 000 € se présente comme suit :
 - 40 000 € par Ministère de la transition écologique
 - 20 000 € par ARS
 - 5000 € à la charge des 2 communes sélectionnées

ARDÈCHE



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Maquettage et design : mission communication - DREAL Auvergne-Rhône-Alpes
Avril 2026

Ce document est téléchargeable sur :
www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr